SYNEP

SYNEP – EXPRESS

Lettre d'information n°166

Jeudi 17 avril 2025

https://www.synep.org/info_synep_2025_166.pdf

RETRAITES

Réunis le 3 avril pour discuter des dispositifs de solidarité, **les partenaires sociaux** (CFE-CGC, CFDT, CFTC, MEDEF, CPME) **redéfinissent la feuille de route.**

Analyse de Christelle Thieffinne, secrétaire nationale CFE-CGC à la protection sociale et cheffe de file de la négociation :

« Carole Bonnet (INED) a rappelé que la réforme de 2023 avait inscrit dans son objectif "la suppression des écarts de pension femmes-hommes en 2050 et de faire la moitié du chemin en 2037". Mais le gouvernement a occulté cet objectif et n'a rien fait. On ne peut que déplorer une stagnation des résultats. »

« Pour améliorer la situation, **la CFE-CGC a des propositions,** en premier lieu **restaurer les trimestres pour enfants,** effacés par le report de l'âge de départ de 62 à 64 ans. Il faut pouvoir partir avant 64 ans quand on a des trimestres pour enfants, à l'instar des carrières longues ou, au choix du salarié concerné, continuer sa carrière et que ces trimestres puissent permettre de surcoter sa pension. Donner le choix de pouvoir valoriser ces trimestres, c'est permettre aux femmes d'avoir des pensions plus élevées et ainsi réduire les écarts de pensions. »

« Concernant le niveau de la pension, c'est une question de niveau de salaire et de déroulement de carrière. Les solutions se trouvent dans la valorisation des métiers dits "féminins", l'égalité des salaires et des carrières professionnelles. Les écarts de salaires femmes-hommes se creusent avec l'âge et ils sont plus importants chez les cadres. Il y a un problème d'évolution moindre et de promotions. **Progresser sur l'égalité professionnelle** - ce que porte inlassablement la CFE-CGC - se traduirait sur le niveau des pensions et les ressources des régimes de retraites : plus de salaires, c'est plus de cotisations. »

« La CFE-CGC a aussi fait une proposition vertueuse : **que les pénalités de l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes (1,1 million d'euros liés aux écarts constatés en 2023) soient effectives et fléchées vers les retraites.** De même pour les pénalités liées à l'application à venir de la directive européenne sur la transparence salariale. Les mesures pour corriger les niveaux de pension, financées par les pénalités constatées en entreprise, ne peuvent être que vertueuses pour faire évoluer la situation. »

* *

Le billet d'humeur d'Evelyne 13 avril 2025 :
Les élèves ne sont pas des robots !
https://www.synep.org/evelyne_2025.htm#fudifmelqf

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE CFE-CGC
Maison de la CFE-CGC 59-63 rue du Rocher 75008 PARIS Tél. : 01 55 30 13 19 Courriel : synep@synep.org
Directrice de publication : Nadia DALY - Comité de rédaction : Evelyne CIMA et Sylvie TUROWSKI
Site : https://www.synep.org/ Bulletin d'adhésion : https://www.synep.org/bulletin_adhesion.pdf

SYNEP

SYNEP – EXPRESS

Lettre d'information n°166

Jeudi 17 avril 2025

https://www.synep.org/info_synep_2025_166.pdf

Enseignement Privé Indépendant- (IDCC 2691)

Tribunal Judiciaire

L'Association ESTP- GRANDE ECOLE D'INGENIEURS DE LA CONSTRUCTION a saisi le tribunal judiciaire de Créteil **aux fins d'annulation de la désignation de notre nouvelle déléguée syndicale SYNEP CFE-CGC.**

L'ESTP met en doute l'existence (obligatoire pour cette désignation) d'une section syndicale alors que, pour une première présentation de listes SYNEP CFE-CGC lors des élections du CSE en octobre 2022, le SYNEP CFE-CGC devient le syndicat le plus représentatif de l'entreprise devant la CGT, FO et l'UNSA.

Décision contradictoire et en dernier ressort rendue le 1er avril 2025 :
Le tribunal REJETTE les demandes de l'Association ESTP - GRANDE ECOLE D'INGENIEURS DE LA CONSTRUCTION.
Le mandat SYNEP CFE-CGC n'est donc pas annulé !

Evelyne CIMA

* *

Représentativité syndicale : la CFE-CGC poursuit sa progression

Communiqué de presse de la CFE-CGC du 8 avril 2025

Présentée le mardi 8 avril après-midi par les services du ministère du Travail, la nouvelle mesure d'audience de la représentativité syndicale, calculée sur la base des élections professionnelles dans les entreprises de plus de 10 salariés entre 2021 et 2024, des élections aux chambres d'agriculture (janvier 2025) et dans les TPE (novembre-décembre 2024), ont acté une nouvelle progression de la CFE-CGC.

Avec 21,75 % des suffrages dans son champ statutaire de l'encadrement, la CFE-CGC, organisation syndicale catégorielle, progresse par rapport à 2021 où elle avait obtenu 20,71 %. Tous syndicats (y compris les non-représentatifs au niveau national interprofessionnel) et tous collèges confondus, la CFE-CGC atteint une audience de 12,95 % contre 11,92 % en 2021. En quatre ans, la CFE-CGC, quatrième organisation syndicale du pays, a progressé de plus de 36 000 voix. **Elle conforte ainsi sa représentativité au niveau national interprofessionnel et donc sa capacité à négocier et signer des accords collectifs au plus haut niveau conventionnel.**

« ***Ces résultats confirment la montée en puissance de la CFE-CGC lors des trois derniers cycles électoraux, au service de tous les salariés de l'encadrement (cadres, agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs, forces de vente)*, déclare François Hommeril, président confédéral. *Merci à tous nos militants et à nos sections syndicales qui agissent quotidiennement au plus près du terrain pour améliorer les collectifs de travail et concourir à la réussite des entreprises.*** »

« La CFE-CGC reste plus que jamais la porte-parole des populations de l'encadrement, rouages essentiels à la bonne marche des entreprises dans lesquelles notre organisation est de plus en plus visible et reconnue », souligne Christine Lê, secrétaire nationale en charge du secteur représentativité du secteur privé.

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE CFE-CGC
Maison de la CFE-CGC 59-63 rue du Rocher 75008 PARIS Tél. : 01 55 30 13 19 Courriel : synep@synep.org
Directrice de publication : Nadia DALY - Comité de rédaction : Evelyne CIMA et Sylvie TUROWSKI
Site : https://www.synep.org/ Bulletin d'adhésion : https://www.synep.org/bulletin_adhesion.pdf